

Villers ville à 30

Sommaire

Partie 1 :

Résultats du questionnaire concernant Villers ville à 30

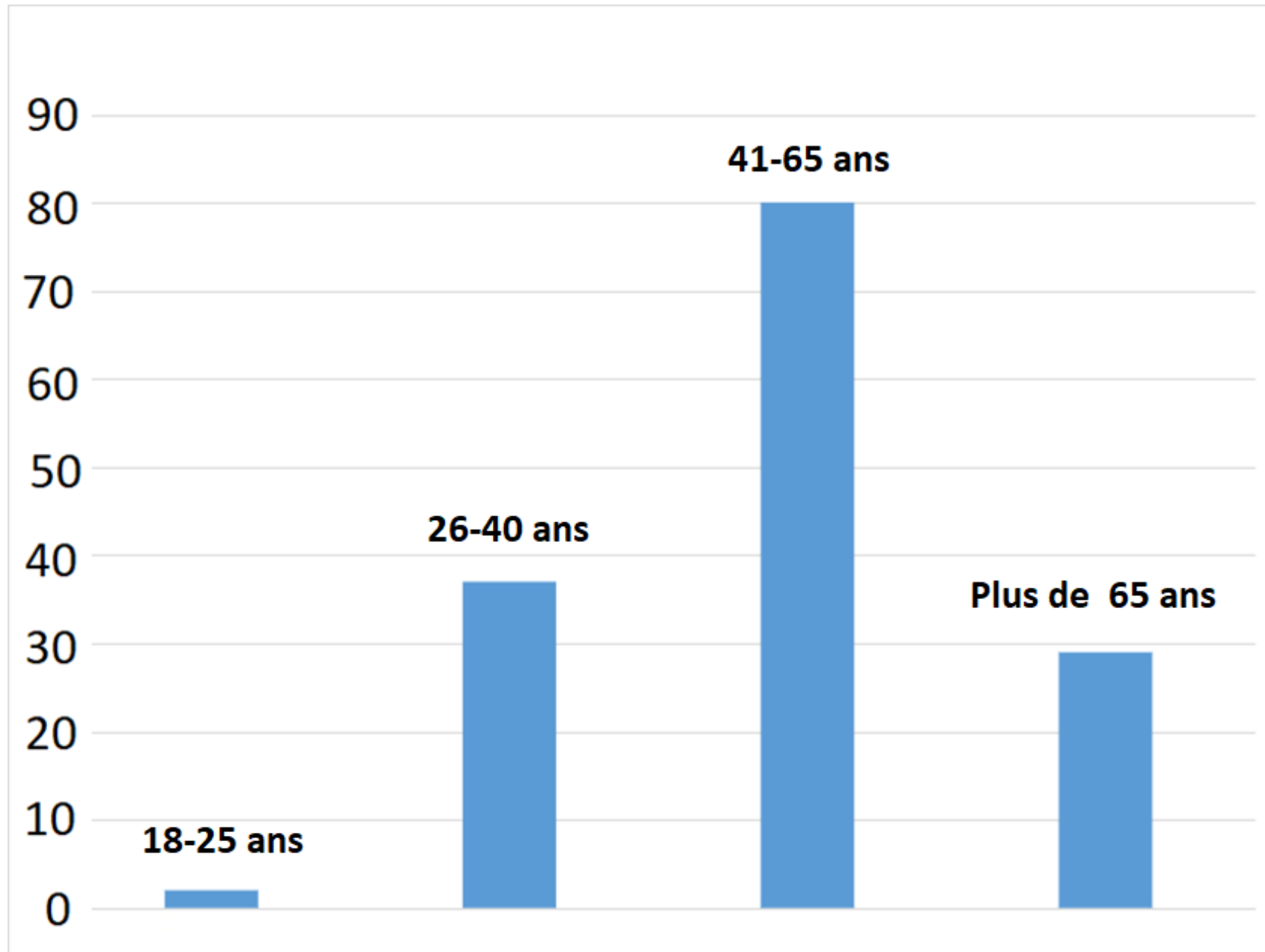
Partie 2 :

Propositions d'aménagement de l'avenue Paul Muller

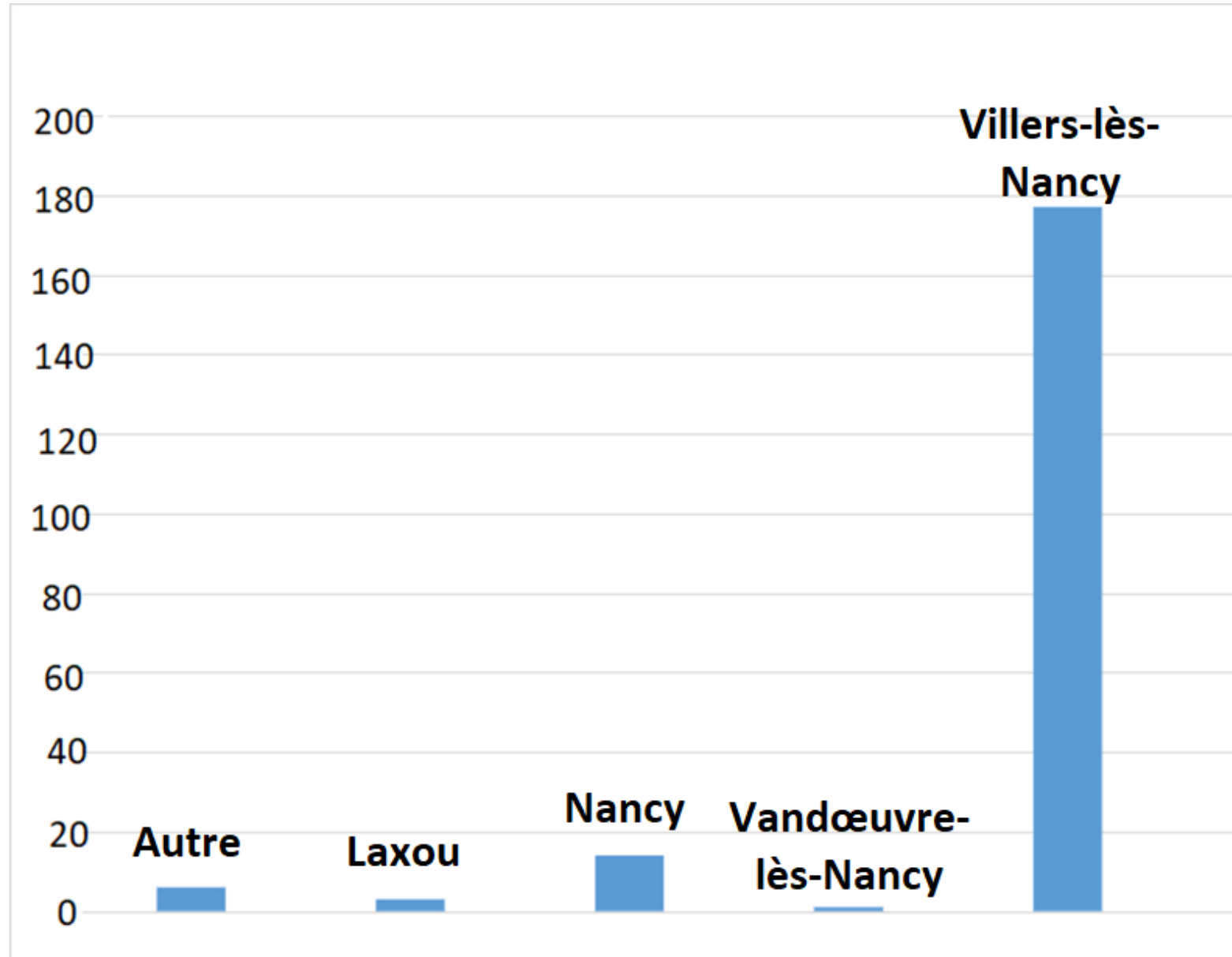
Résultats du questionnaire concernant Villers ville à 30



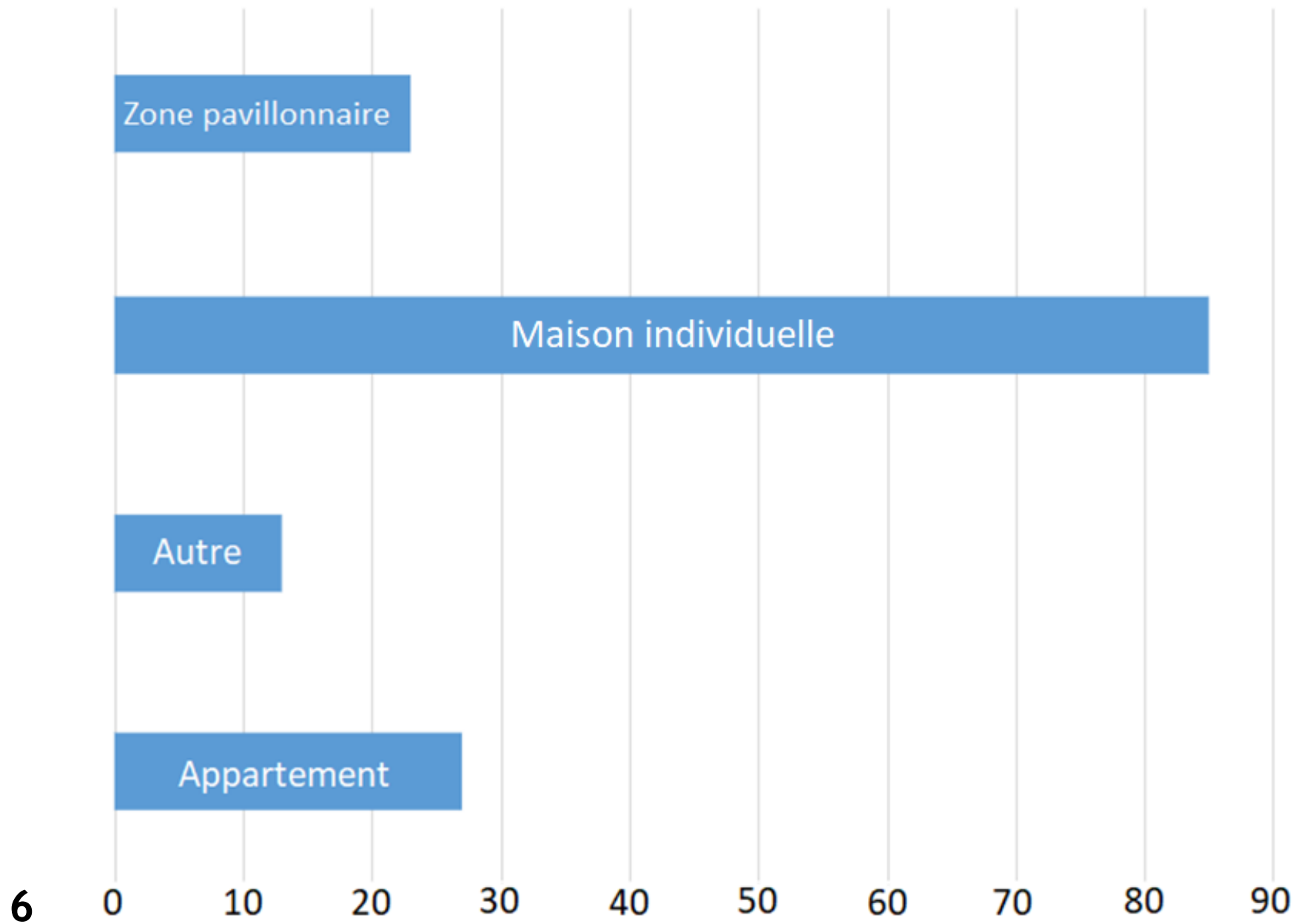
Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ?



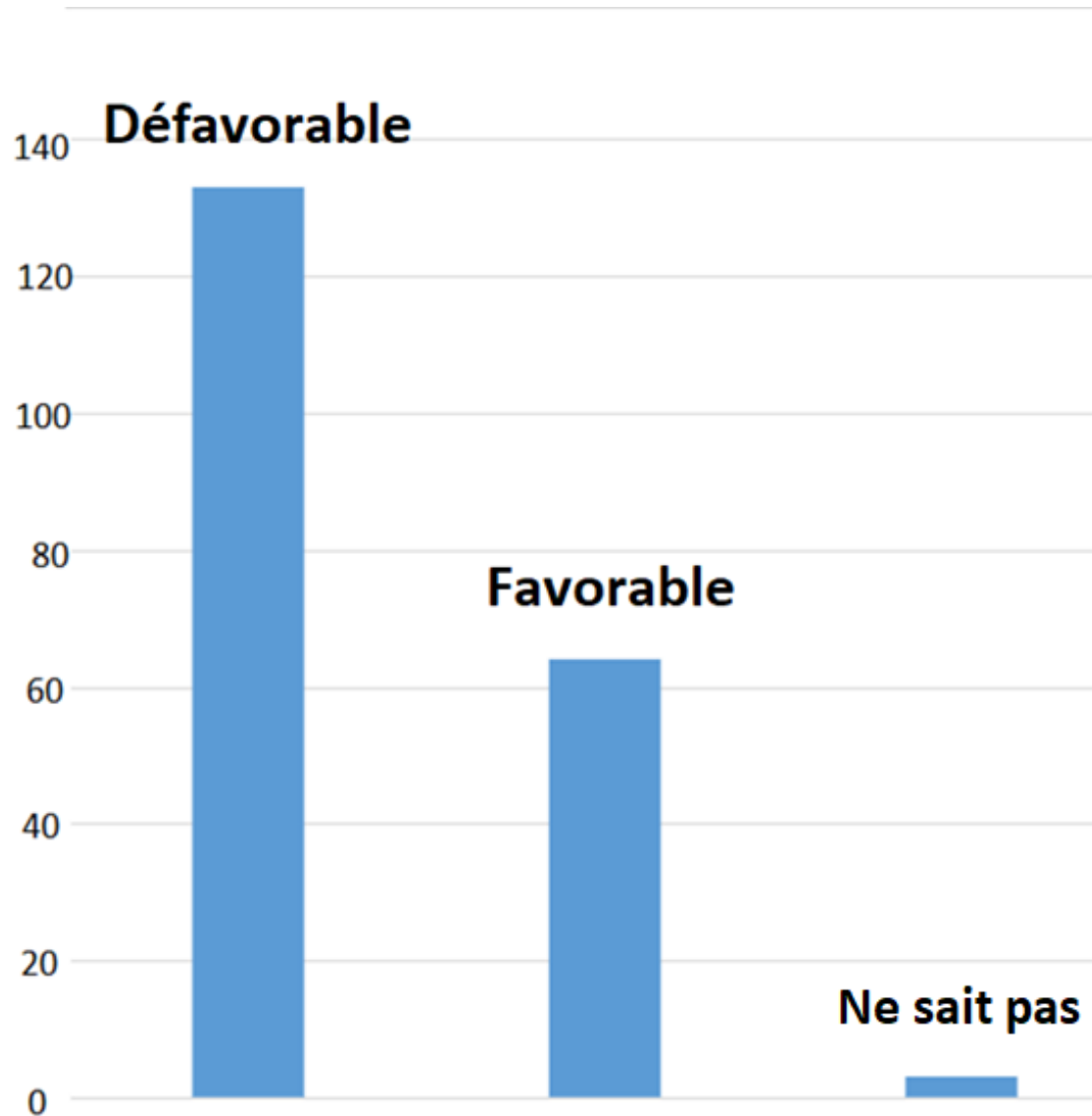
Quelle ville habitez-vous ?



Si vous êtes Villarois, dans quel type d'habitation vivez-vous ?



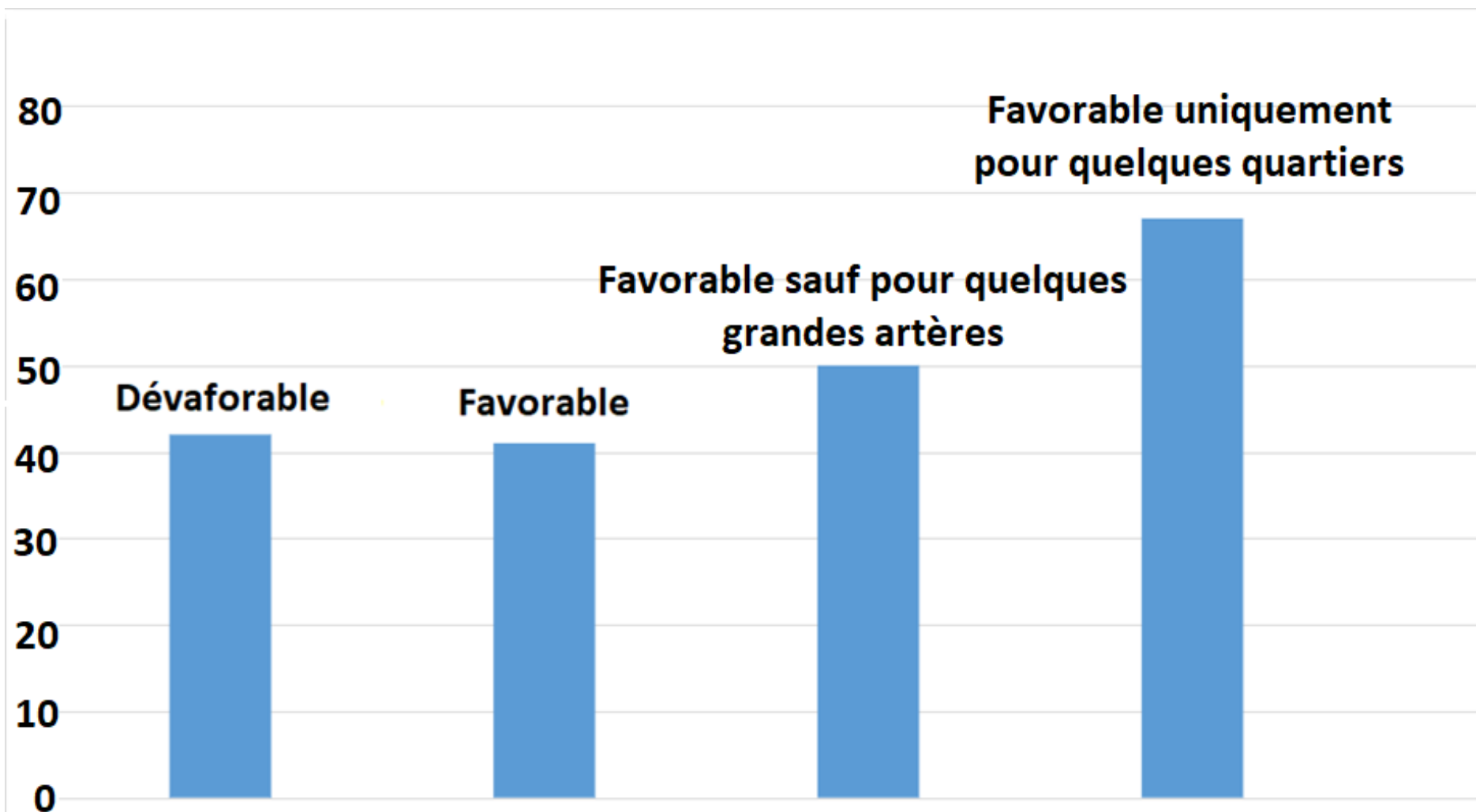
Seriez-vous favorable au passage de tout Villers-Lès-Nancy à 30 km/h ?



Si vous n'êtes pas favorable au passage de toute la ville à 30km/h, pourquoi ?

- Nécessité de lutter contre l'alcool au volant et la conduite sous l'influence de stupéfiants. (« La vitesse n'est pas la principale cause des accidents »)
- Renforcer les contrôles de police
- Effets négatifs sur la fluidité du trafic, les temps de trajet, les émissions de pollution et les nuisances sonores
- « éducation des usagers » et des aménagements : Création de pistes cyclables, de feux de signalisation et de dos d'âne/coussins berlinois
- Uniquement dans les quartiers résidentiels et près des écoles et des parcs

Êtes-vous favorable au passage de toute la ville en zone de circulation à 30 km/h ?

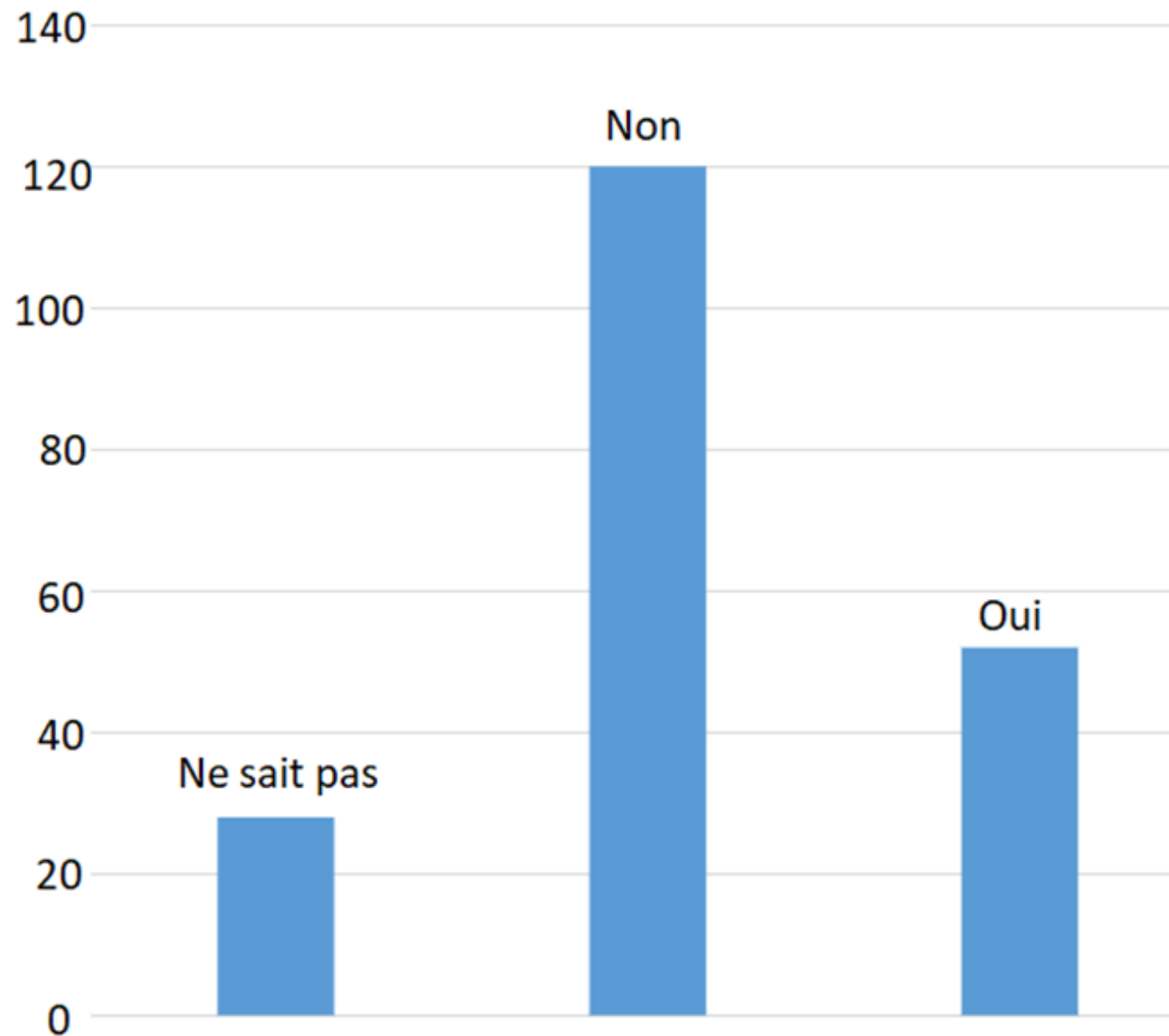


Ville à 50 avec des zones 30 VS Ville à 30 avec exceptions à 50 :

		
Signalisation verticale et horizontale	— —	+ +
Cout d'installation	—	+
Mise en œuvre	—	+

- Ville à 30 avec exceptions à 50 :
 - Usage équivalent à la ville à 50 avec zones 30 mais plus facile et plus rapide à mettre en place
 - Meilleure lisibilité
 - Permet de dégager du budget pour les aménagements urbains qui doivent accompagner le changement
 - Harmoniser progressivement

Seriez-vous favorable à la mise en place de zones de rencontre ?





ZONE DE RENCONTRE

Section ou ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers.

- Piétons autorisés à circuler sur la chaussée et prioritaires sur les véhicules.
- Stationnement des véhicules sur trottoir autorisé
- Vitesse des véhicules limitée à 20 km/h.
- Double sens cyclable obligatoire sauf disposition particulière

Son principal intérêt : elle est adaptée aux lieux où l'on souhaite privilégier la vie locale en donnant la priorité aux piétons sur la circulation des véhicules motorisés, celle-ci restant possible à vitesse réduite

Zones de rencontre: Si oui, lesquelles ?

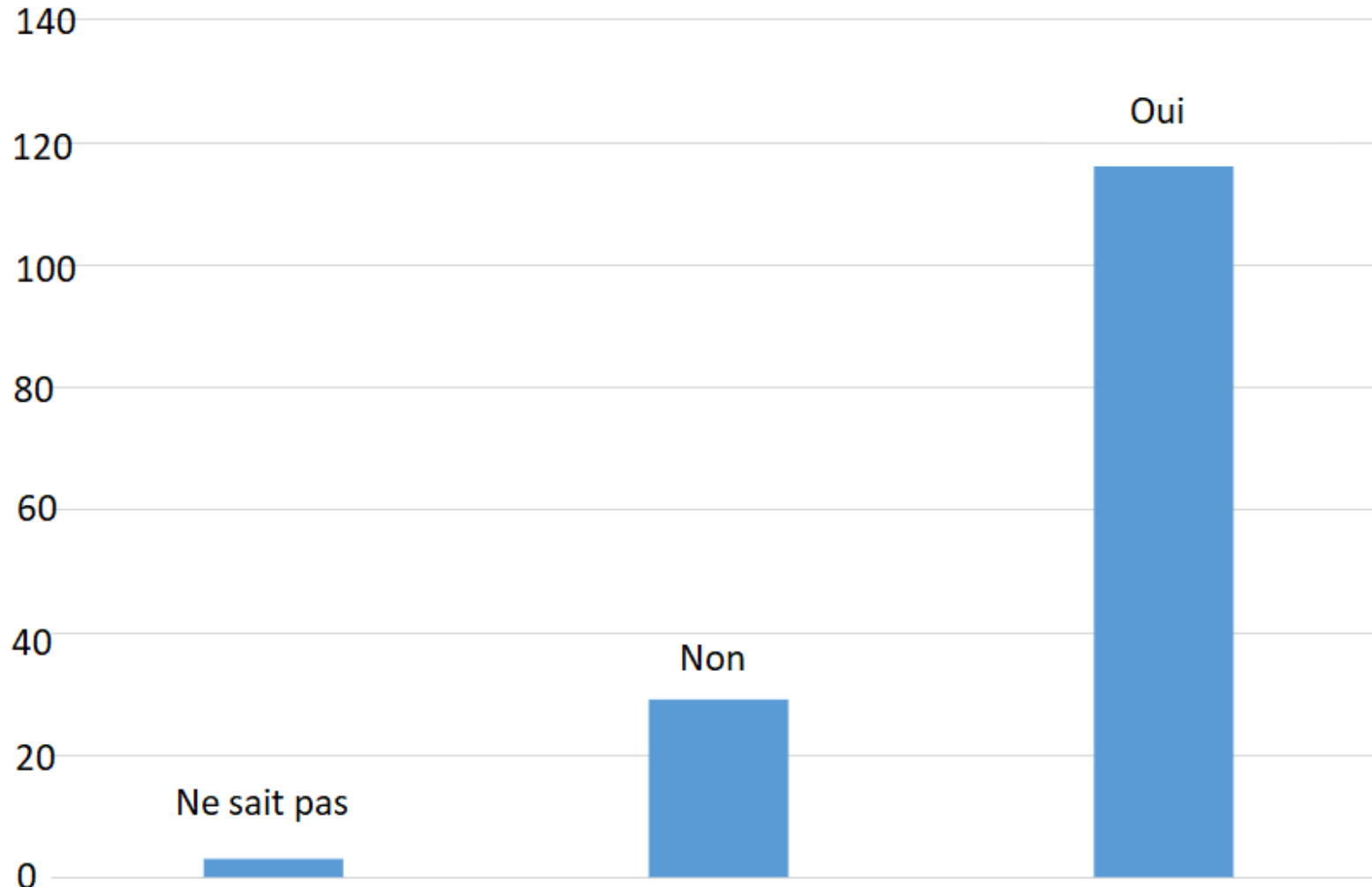
- Devant les écoles, les gymnases et dans les zones commerciales.
 - Non adapté
 - 30km/h avec aménagements
- Allées et petites rues à faible circulation où les enfants peuvent jouer dans la rue.
- Zones d'habitation avec trottoirs inaccessibles et où les piétons sont obligés de marcher sur la chaussée.
- Quartiers résidentiels ou pavillonnaires
 - Adapté

Autres remarques sur le questionnaire :

- Suggestions pour améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes : feux piétons et des ralentisseurs.
- Prendre en compte les personnes à mobilité réduite et les familles avec poussettes.
- Privilégier une limite de vitesse de 40 km/h plutôt que de généraliser le 30 km/h.
- Accélérer la réduction de la place de la voiture dans la ville et développer des alternatives, notamment en renforçant les transports en commun et les aménagements cyclables.
- Respect des limitations de vitesse existantes jugé plus important que leur modification. Plus de contrôles de vitesse réclamés



Pensez-vous que les axes de circulation principaux doivent rester 50km/h ?



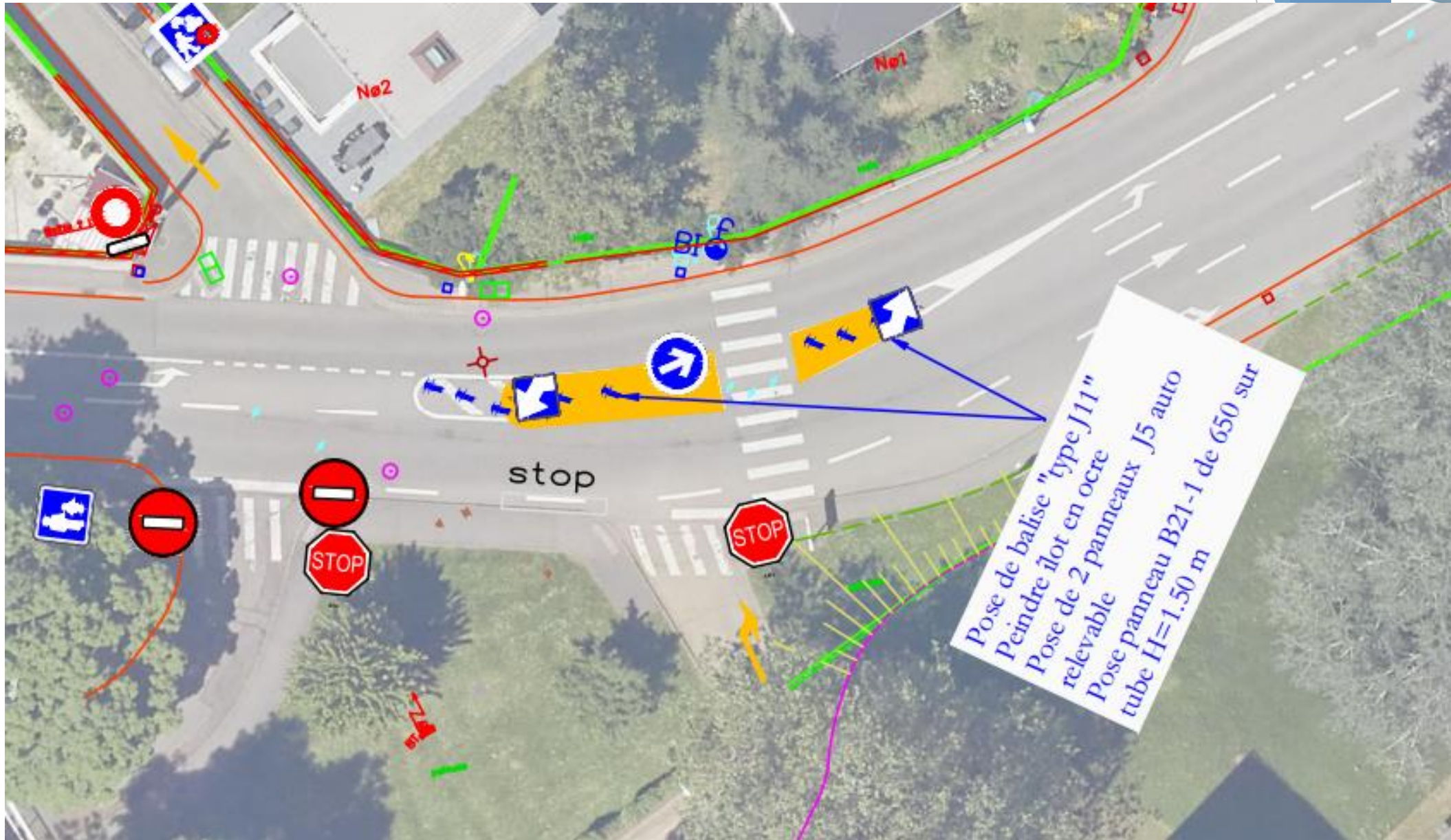
Suggestions d'axes pouvant rester à 50km/h, issues des réponses au questionnaire (a débattre en séance):

- Boulevard des Aiguillettes,
- Avenue Paul Muller,

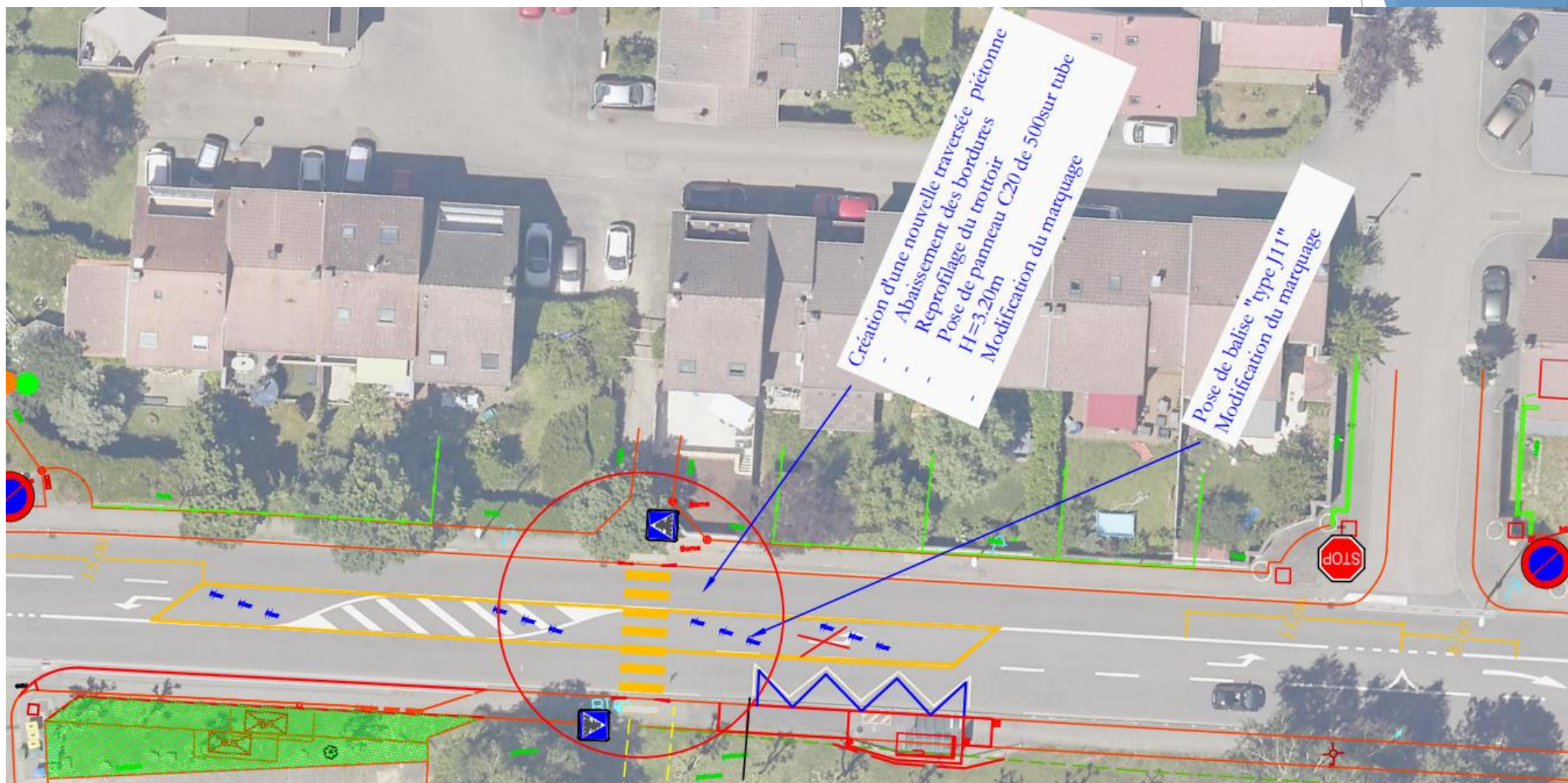
- Rue du jardin botanique,
- Rue Charles Oudille,
- Avenue de Maron,
- Avenue de Brabois,
- Boulevard de Baudricourt,
- Boulevard d'Haussonville,
- Boulevard Cattenoz,
- Boulevard Général Leclerc,
- Avenue de la Libération,
- Rue de l'Aviation

Propositions d'aménagement de l'avenue Paul Muller

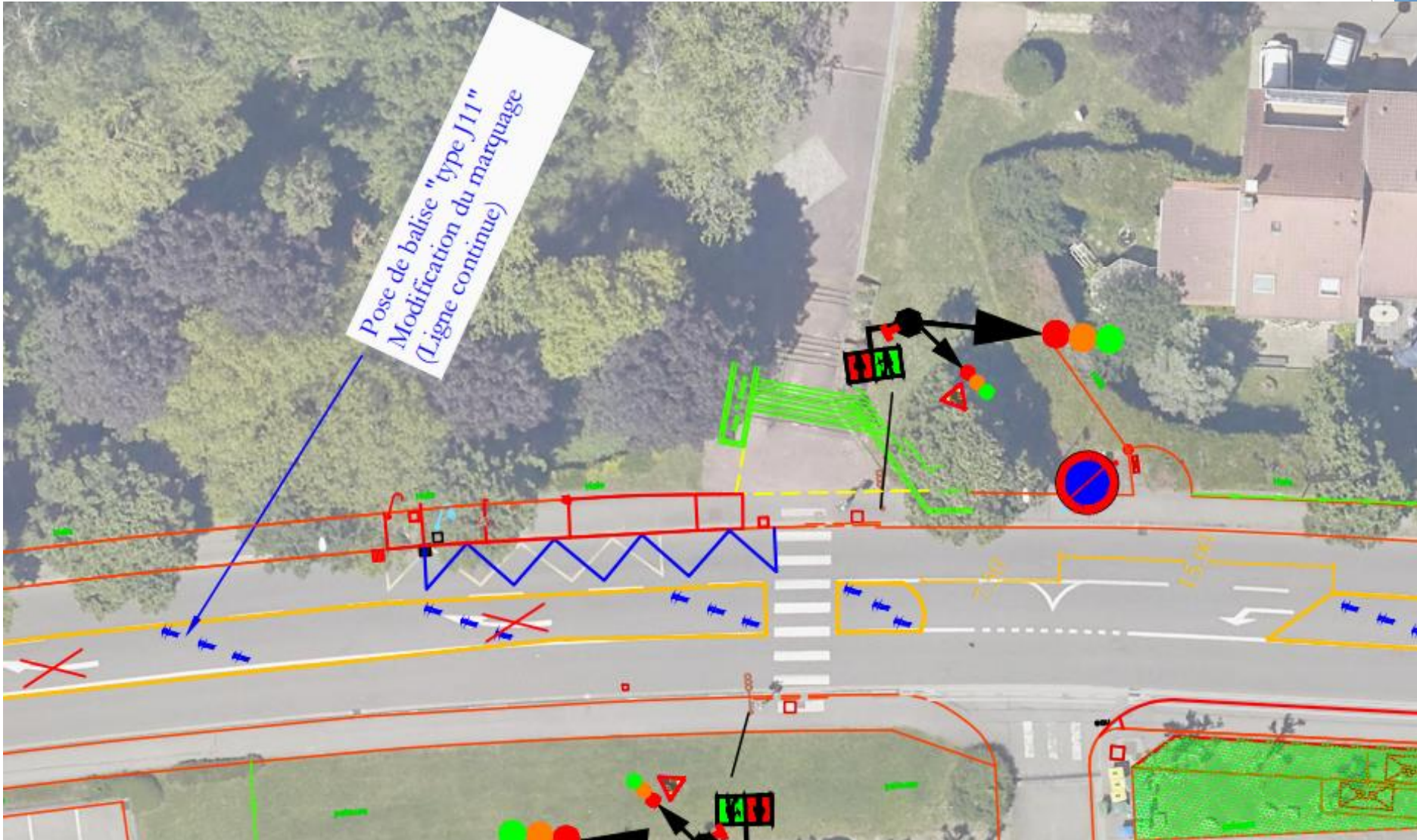
Ilot central face à la rue de la Mutualité:



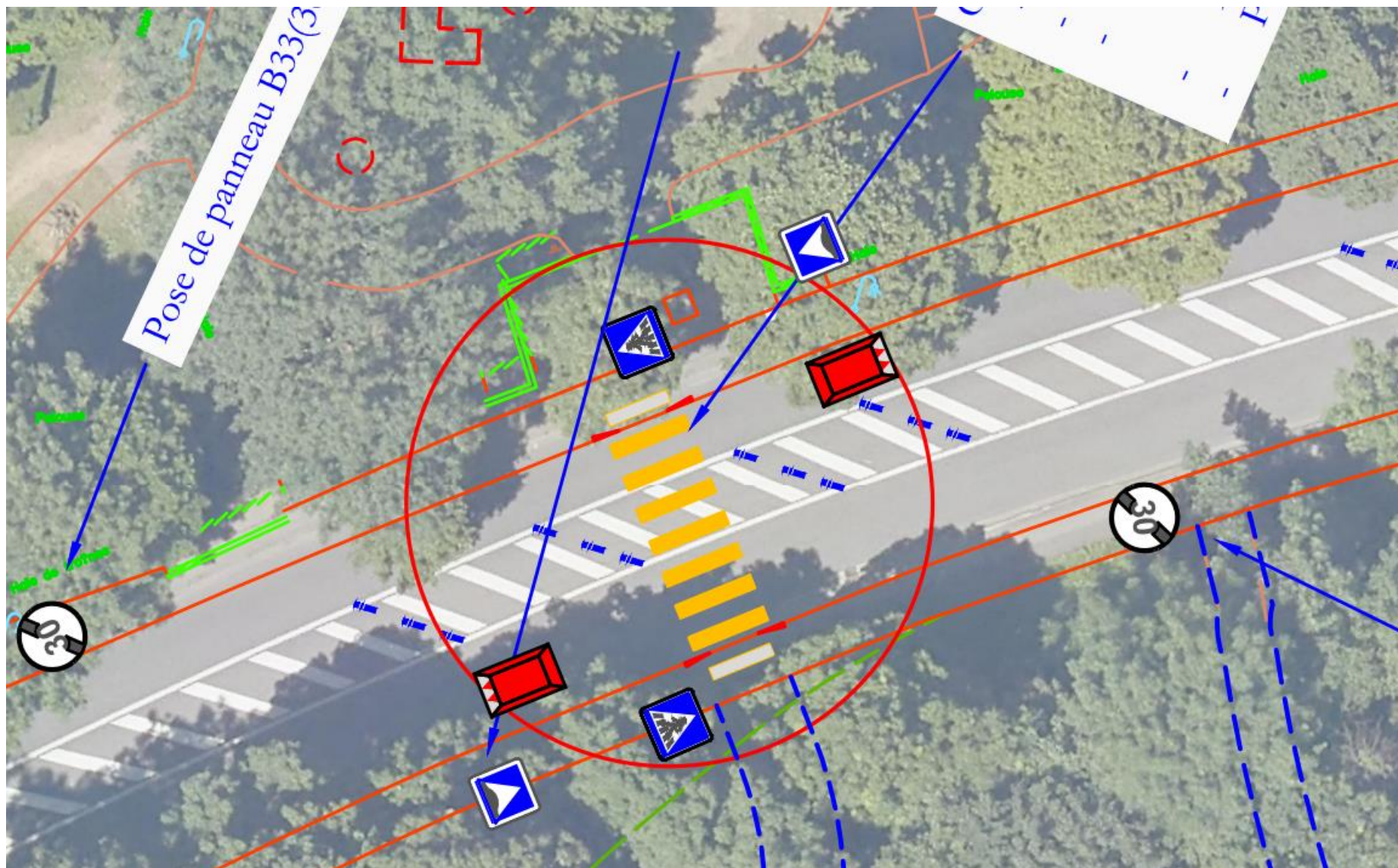
En face du chemin piéton menant rue des Hailottes:



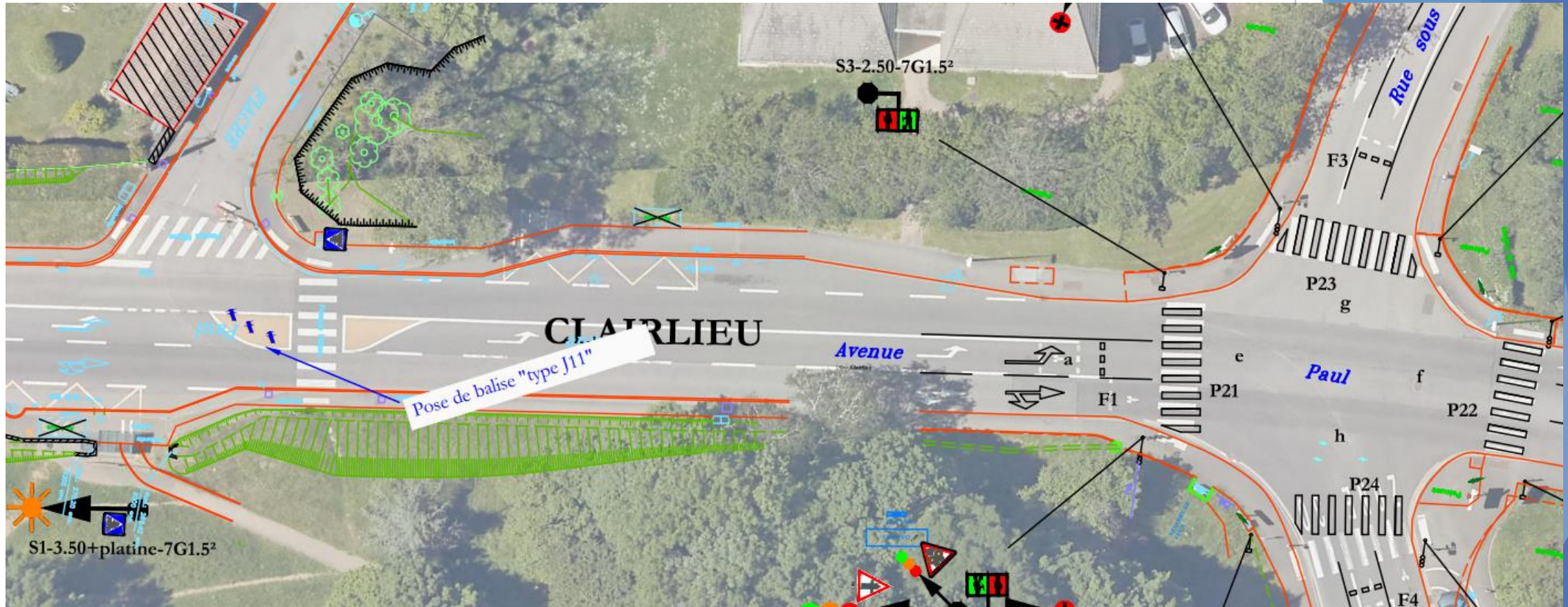
Passage piéton en face de la place Jeannon l'Arbalétrier :



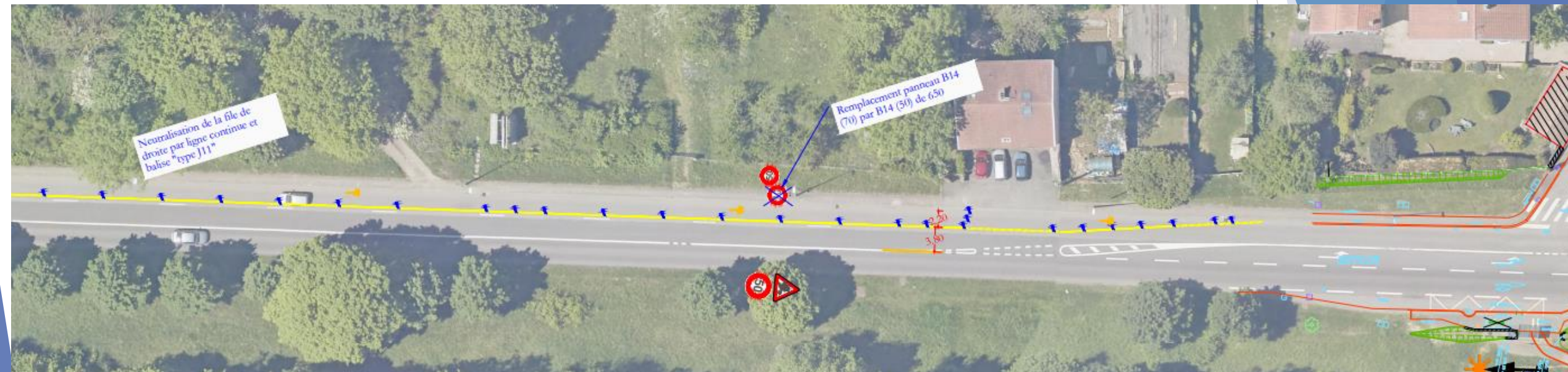
Création d'un passage piéton face à l'aire de jeux :



Carrefour avec rues Saint Fiacre et sous la croix :



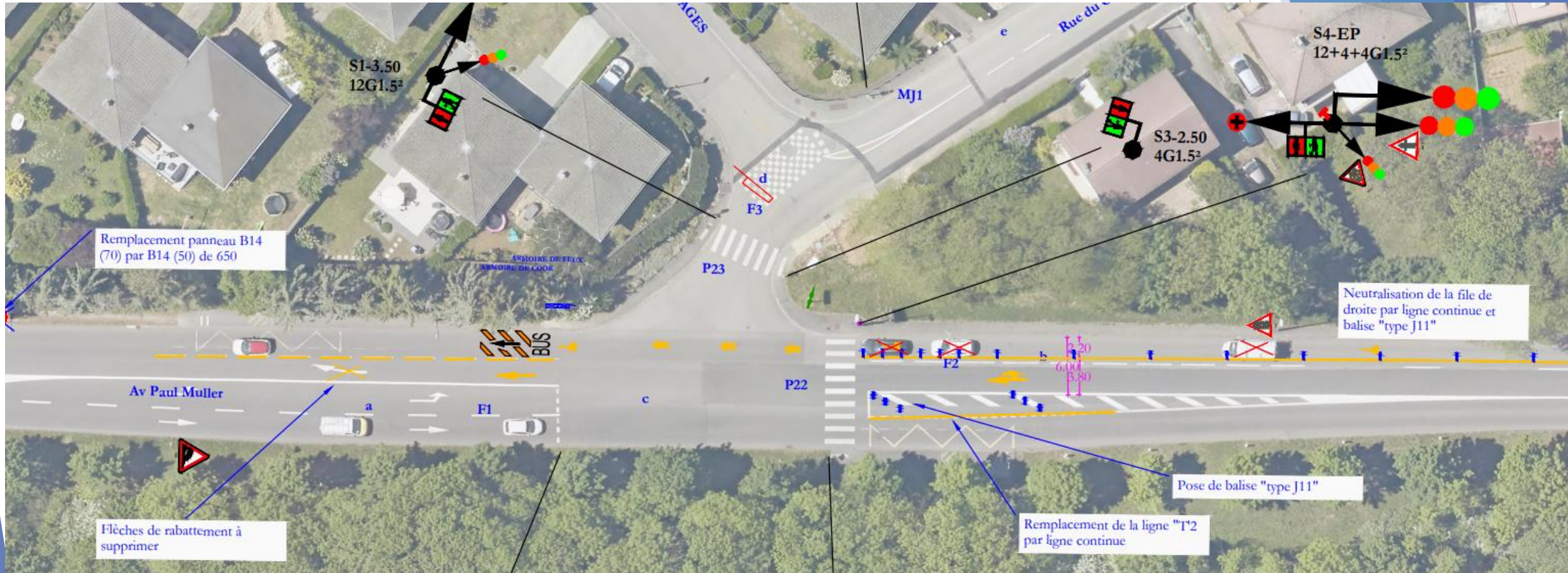
Suppression d'une des 2 voies montantes pour voiture:



Suppression d'une des 2 voies montantes pour voiture:



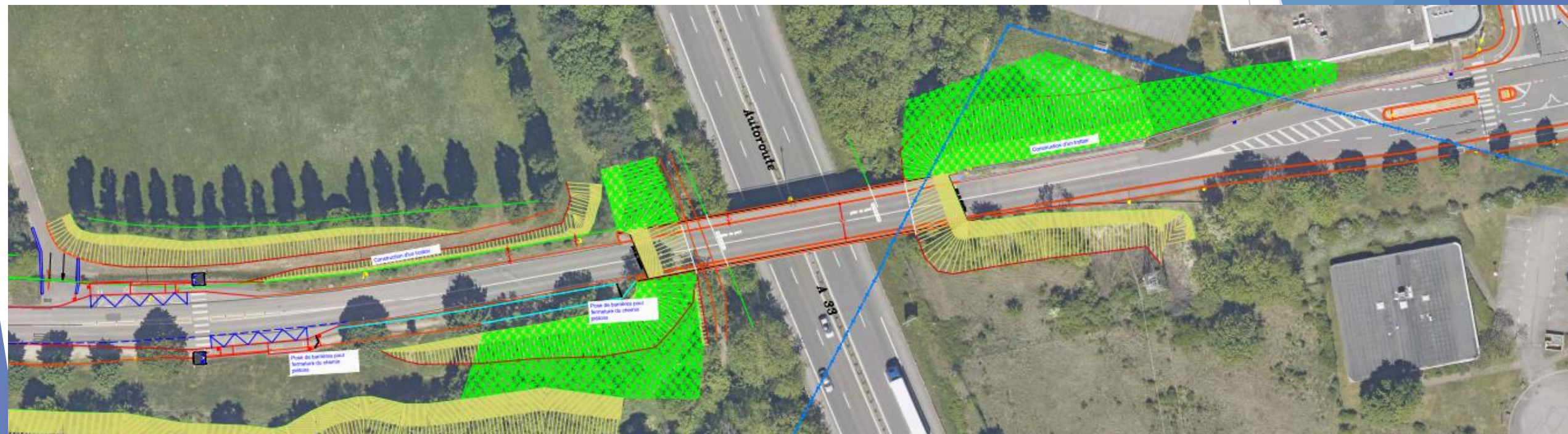
Carrefour Rue des Cottages :



Sortie piétonne du parc de Brabois :



De l'Arrêt de bus VILLERS STADE au carrefour de la route de l'aviation



Merci de votre attention